

Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 25 février 2026

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Lundi 2 mars 2026

L'an deux mil vingt six

Le 2 mars,

Le conseil syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre avait été dûment convoqué le 12 février 2026 pour une session ordinaire le 25 février 2026. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre a de nouveau été convoqué le 2 mars à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Le conseil syndical pouvait délibérer valablement sans condition de quorum.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 48

Votes exprimés : Pour : 18/ Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (18)

BALSAN Charles-Henri, CAMUS Jean-Louis, CHENE Jean-Pierre, CHEZEAUX Jean-Louis, DELYS Dominique, ELBAZ Xavier, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MAUBOIS Philippe, MOREAU Jean-Michel, PREVOST Michelle, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, VIDAL Claude.

Étaient absents (25)

ALLARD Bernard, AUJEAN Bernard, BAPTISTA DE HORTA Carole, BERTHOUMIEUX Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, FOISEL Michel, GARGAUD Patrick, GLOMOT Pascal, IMBERT Tony, LAROCHE Laurent, MARCHAND Bernard, NAVARRO David, PERSONNE Jacques, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, RIOLET Guy, SAVY Philippe, SEVAULT Jean-Marc, TUAL Didier, VIAUD Philippe, VOITIER Brigitte, ZECCHI Stéphane.

Étaient excusés (5)

AVEROUS Gil, BRANCHOUX Gilles, CHALMAIN Eric, JUDALET Patrick, YVERNAULT Philippe.

Objet : Approbation du budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu

Monsieur le Président donne lecture aux membres du conseil syndical des propositions budgétaires 2026.

Se référer au document joint en annexe

Il est proposé d'adopter une disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections

Monsieur le Président expose les principaux éléments du budget comme suit :

L'équilibre général du budget primitif 2026 se présente comme suit :

Section de fonctionnement : 8 973 848 .51 €

Section d'investissement : 3 519 767.24 €

1 La Section de fonctionnement :

a . Les ressources de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un total de recettes de 8 973 948.51 d'euros, dont 5 142 700 € de recettes réelles

>L'accise sur électricité, principale recette du SDEI à hauteur de 3700 000 €. Son montant est calculé sur la base des consommations d'électricité.

>La redevance R1 est calculée en fonction de l'évolution de la population et du linéaire de de réseau pour un montant évalué de : 952 000 €

>La redevance d'occupation du domaine public d'un montant de 52 000 € entièrement reversée aux communes

>Les contributions versées par les collectivités se répartissent comme suit :

Compétence obligatoire électricité : 7 700 €

Service Système d'Information Géographique : 125 000 €

Service Conseiller Energie Partagé : 118 000 €

Service urbanisme : 145 000 €

Un excédent de fonctionnement reporté à hauteur de : 3 831 148.51 €

b. Les dépenses de fonctionnement :

La section de fonctionnement affiche au total de dépenses réelles de 8 568 598.51 € s'ajoute les opérations d'ordre d'un montant de 405 250 € que sont les dotations aux amortissements.

>Les charges générales se chiffrent à : 1 103 100 €

>Les charges de personnel s'élèvent à 1 932 000 €

>Les autres charges de gestion s'élèvent à hauteur de : 3 942 498.51 € dont le détail est le suivant:

Les indemnités des élus pour 120 000 € , leurs frais de mission et déplacement : 10 000 € et les frais de formations pour : 15 000 €

Le montant de 3 766 998.51 € inscrits concernent les virements et autres charges :

Virement au budget annexe IRVE : 215 000 €

Virement au budget Maitrise d'ouvrage : 3 498 998.51 €

Le reversement de la RODP : 52 000 €

>Le remboursement de l'emprunt (intérêts) pour le Bâtiment Colbert représente : 31 000 €

>Les charges spécifiques sont à hauteur de : 10 000 €

>Les dotations aux provisions s'élèvent à 1 550 000 € et correspondent à un éventuel contentieux

2 La section d'investissement :

a. Les ressources d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 3 519 767.24 € dont 1 003 838.77 € d'excédents de fonctionnement capitalisé et 405 250 € de dotations aux amortissements.

Un Solde d'exécution reporté : 2 076 678.47 €.

b. Les dépenses d'investissement :

>Une enveloppe est prévue pour l'activité des services : 212 500 € :

5 000 € en frais d'études

5 000 € en frais d'insertion

Et 202 500 € en frais de logiciels et de financement du PCRS

>Des prévisions de dépenses sont inscrites en subventions d'équipement à hauteur de 2 046 672 € afin de financer :

-Aides pour les bâtiments communaux,

-Les fonds de concours

>Un montant est consacré à l'aménagement des locaux en immobilisations corporelles : 829 595.24 €:

Travaux d'aménagement des locaux : 671 350.80 €

Matériel informatique : 100 000 €

Matériel de bureau : 50 000 €

Matériel de téléphonie : 8 244.44 €

>Le remboursement de la dette en capital est de 61 000 € pour le bâtiments Colbert

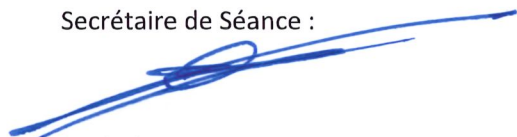
>350 000 € sont prévus pour la participation dans les projets Enr

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver le budget principal 2026 sous réserve des résultats provisoires

Article 2 : D'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

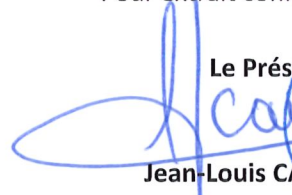
Secrétaire de Séance :



Michel LION

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Louis CAMUS

Accusé de réception en préfecture
036-200031987-20260302-02202605-DE
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026